

Il veut développer les **clauses d'insertion** dans les marchés publics

L'INITIATIVE DE "Réagir !" est originale. Implantée à Saint-Cyr l'Ecole, Guyancourt et Plaisir, cette association intermédiaire spécialisée dans l'insertion par l'activité économique, vient d'écrire à 17 maires de son territoire pour les inciter, en vue des élections municipales, à introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics.

«Des mesures simples à mettre en place»

«Quand elle émet un marché public, toute collectivité peut mettre des clauses pour que les entreprises intervenant pour la mairie prennent des personnes sans emploi, explique Jean-François Leblanc, président de "Réagir !". Ces mesures sont simples à mettre en place et n'ont aucun coût pour la collectivité.» Ce système présenterait également l'avantage de permettre aux structures d'insertion de "vivre" grâce aux heures de



◆ **Président de "Réagir !", Jean-François Leblanc vient d'écrire à 17 maires des environs pour les inciter à introduire des clauses d'insertion dans les marchés publics.**

mission facturées. Une pratique obligatoire pour les villes en secteur Anru (Agence nationale pour la rénovation urbaine) comme Trappes et déjà très développée chez les

baillleurs sociaux. «A Plaisir, comme ça, il y a deux ans, on a fourni plus de 4 000 heures de mission à l'Opievoy», détaille Jean-François Leblanc, pour qui «si la moitié

des villes qu'on a sollicitées appliquaient ce système, ce pourrait être 5 000 heures par an au bénéfice de personnes sans emploi».

"Réagir !" permet à 130 personnes de travailler

Chaque année, Réagir ! permet à 130 personnes en difficulté de travailler sur des missions. Ces deux dernières années, plus de 100 personnes ont fait l'objet d'une "sortie positive" (CDD de plus de six

mois, CDI, formations longues...). Alexandre Marqué • Réagir !, 5, rue Robert-Desnos - Saint-Cyr l'Ecole. Rens. au 01 30 45 58 88 ou contact@reagir.info.